

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

ACCORD PARITAIRE NATIONAL RELATIF AU RNQSA ET AU RNCSA POUR L'ANNEE 2012

Les organisations soussignées,

Vu les articles 1-23 et 1-23 bis de la Convention collective,

Vu l'accord paritaire national du 15 mai 2007 étendu par arrêté ministériel du 23 décembre 2007, notamment ses articles 4, 5, 7, 8 et 17 relatifs aux décisions paritaires d'actualisation du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA) et du Répertoire National des Certifications des Services de l'Automobile (RNCSA),

Après en avoir délibéré en commission paritaire nationale le 28 juin 2011,

Conviennent de ce qui suit :

Article 1^{er} : Répertoire des certifications

Le RNCSA ci-annexé entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Article 2 : Répertoire des qualifications

La mise à jour du RNCSA entraîne celle de 38 fiches de qualification du RNQSA. Ces 38 fiches, ci-annexées, se substitueront au 1^{er} janvier 2012 aux fiches correspondantes du RNQSA 2011, les modifications apportées étant repérées en caractères italiques gras.

Article 3 : Procédures

Le présent accord sera notifié puis déposé conformément aux dispositions des articles L.2231-5 et suivants du code du travail. Son extension dans les meilleurs délais sera sollicitée conformément aux dispositions des articles L.2261-24 et suivants du code du travail.

Fait à Suresnes, le 28 juin 2011

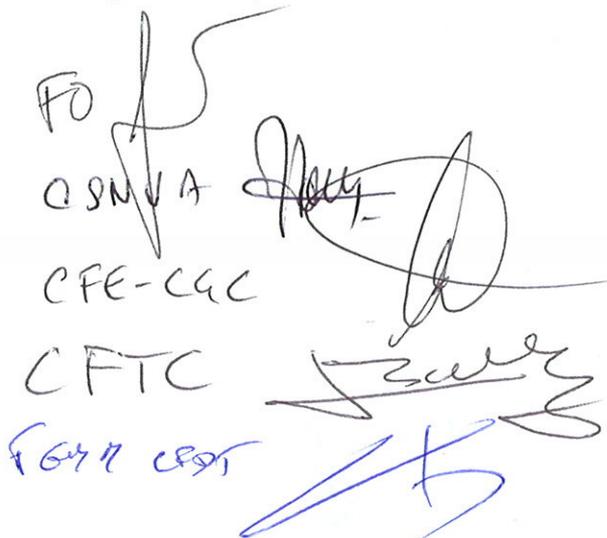
Organisations professionnelles

FVAA
SNCTA
FRCRM
Les Professionnels du Pneu
Pour l'UNIDEC
FFE
GNESA



Organisations syndicales de salariés

FO
OSNVA
CFE-CCG
CFTC
F647 CSDT



C.N.P.A.

Conseil National des Professions de l'Automobile

W

W
W
W
W
W

W
W
W
W
W

REPertoire NATIONAL DES CERTIFICATIONS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE 2012

SÉRIE 1

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 3.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

CAP : Maintenance des véhicules automobiles

- option véhicules particuliers,
- option véhicules industriels,
- option motocycles.

CAP : Réparation des carrosseries

CAP : Peinture en carrosserie

CAP : Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles

CAP : Employé de vente spécialisé, option C : service à la clientèle

BEP : Métiers de la relation aux clients et aux usagers

BEP : Métiers des services administratifs

BEPECASER (Brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière)

Titre professionnel du Ministère chargé de l'Emploi : Peintre en carrosserie

Titre professionnel du Ministère chargé de l'Emploi : Carrossier réparateur

Titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi : Mécanicien Réparateur de Véhicules Industriels

CQP : Opérateur service rapide

CQP : Mécanicien de maintenance automobile

CQP : Mécanicien de maintenance motocycles

CQP : Mécanicien cycles

CQP : Opérateur maintenance pneumatiques véhicules industriels

CQP : Mécanicien collision

CQP : Tôlier ferreur

CQP : Peintre préparateur

CQP : Magasinier

CQP : Opérateur préparation véhicules

CQP : Opérateur station-service

ul
JMP *R* *N* *4* *B*

AM
BP *M*
JU

CQP : Dépanneur-remorqueur V.L.

CQP : Démonteur automobile

CQP : Agent d'opérations location

CQP : Agent d'exploitation de stationnement

CQP : Mécanicien de maintenance véhicules utilitaires et industriels

SÉRIE 2

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 6.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

Mention complémentaire au CAP: Réalisation de circuits oléohydrauliques et pneumatiques

Mention complémentaire au CAP: Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements

Mention complémentaire au CAP: Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile

Bac professionnel : Maintenance des véhicules automobiles
préparé sous statut scolaire

- option: voitures particulières
- option : véhicules industriels
- option : motocycles

Bac professionnel : Réparation des carrosseries
préparé sous statut scolaire

Bac professionnel : Vente
préparé sous statut scolaire

Bac professionnel : Secrétariat
préparé sous statut scolaire

Bac professionnel : Comptabilité
préparé sous statut scolaire

Bac professionnel : Commerce
préparé sous statut scolaire

BEPECASER : Avec mention "groupe lourd" ou "2 roues"

Titre professionnel du Ministère de l'Emploi : Contrôleur technique automobile

CQP : Démonteur automobile spécialiste

CQP : Opérateur spécialiste service rapide

CQP : Mécanicien spécialiste automobile

CQP : Mécanicien spécialiste motocycles

CQP : Tôlier spécialiste

CQP : Peintre spécialiste

[Handwritten signatures and initials in blue ink]

[Handwritten notes and initials in blue ink: "Cur", "A07", "SP", "MA", "SYS"]

- CQP** : Magasinier vendeur pièces de rechange et accessoires
- CQP** : Opérateur spécialiste maintenance pneumatiques véhicules industriels
- CQP** : Dépanneur-remorqueur P.L.
- CQP** : Mécanicien spécialiste cycles
- CQP** : Rénovateur véhicules d'occasion
- CQP** : Agent d'opérations location spécialiste
- CQP** : Contrôleur technique VL
- CQP** : Contrôleur technique PL
- CQP** : Vendeur motocycles
- CQP** : Opérateur de stationnement
- CQP** : Mécanicien spécialiste véhicules utilitaires et industriels
- CQP** : Electricien spécialiste véhicules utilitaires et industriels

SÉRIE 3

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 9.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- *qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,*
- *et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.*

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

Bac professionnel : Maintenance des véhicules automobiles
préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

- option: voitures particulières
- option : véhicules industriels
- option : motocycles

Bac professionnel : Réparation des carrosseries
préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

Bac professionnel : Vente
préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

Bac professionnel : Secrétariat
préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

Bac professionnel : Comptabilité
préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

Bac professionnel : Commerce
préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

Titre de l'EPCRA : Commercial en automobile

CQP : Technicien électronicien électricien automobile

CQP : Technicien confirmé motocycles

CQP : Conseiller technique cycles

L4 AY
BP
TU

- CQP** : Tôlier confirmé
- CQP** : Peintre confirmé
- CQP** : Magasinier vendeur confirmé pièces de rechange et accessoires
- CQP** : Vendeur itinérant pièces de rechange et accessoires
- CQP** : Vendeur
- CQP** : Démonteur automobile confirmé
- CQP** : Technicien confirmé mécanique automobile
- CQP** : Contrôleur technique confirmé VL
- CQP** : Contrôleur technique confirmé PL
- CQP** : Technicien confirmé mécanique véhicules utilitaires et industriels
- CQP** : Technicien confirmé véhicules utilitaires et industriels

SÉRIE 4

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 12.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

- CQP** : Carrossier-peintre
- CQP** : Technicien expert après-vente automobile
- CQP** : Technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels
- CQP** : Technicien expert après-vente motocycles

SÉRIE 5

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 17.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

- CQP** : Coordinateur préparation de véhicules de location
- CQP** : Adjoint au responsable d'exploitation de stationnement

SÉRIE 6

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 20.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

BTS : Après-vente automobile

- option: véhicules particuliers
- option : véhicules industriels
- option : motorcycle

BTS : Assistant de manager

BTS : Assistant gestion de PME / PMI

BTS : Comptabilité et gestion des organisations

Titre de l'ESCRA : Gestionnaire d'unité commerciale spécialisée en automobile

BTS: négociation et relation client

BTS: management des unités commerciales

BTS: ventes et productions touristiques

DUT : Gestion des entreprises et des administrations

- . option finances / comptabilité
- . option gestion appliquée aux petites et moyennes organisations (GAPMO)

DUT : techniques de commercialisation

DUT : gestion logistique et transport

BAFM (Brevet d'aptitude à la formation des moniteurs)

Brevet de maîtrise : Carrossier Peintre en Carrosserie

CQP : Vendeur automobile confirmé

CQP : Vendeur confirmé véhicules industriels

CQP : Réceptionnaire après-vente

CQP : Chef d'équipe atelier

CQP : Chef d'équipe ventes pièces de rechange et accessoires

CQP : Chef de secteur vente itinérante pièces de rechange et accessoires

CQP : Chef d'équipe préparation livraison

CQP : Chef de station

CQP : Agent de sécurité qualité en démontage automobile

CQP : Chef de centre de contrôle technique VL

CQP : Chef de centre de contrôle technique PL

CQP : Chef de groupe opérationnel

(Handwritten signatures and initials)

(Handwritten notes)
 207 AY
 BP M
 82

CQP : Responsable d'exploitation de stationnement

CQP : Chef d'équipe motocycles

CQP : Agent de maîtrise atelier

SÉRIE 7

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 23.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

CQP : Attaché commercial automobile

CQP : Attaché commercial sociétés

CQP : Attaché commercial véhicules industriels

CQP : Gestionnaire ou Contremaître d'atelier

CQP : Gestionnaire pièces de rechange et accessoires

CQP : Chef d'agence(s) de location

SÉRIE 8

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur le niveau I A.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur ce niveau dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Le classement du salarié sur le niveau et le degré de classement appropriés sera effectué conformément aux prescriptions des articles 5-02 et 5-03 de la Convention collective.

Titre de l'ISCAM : Responsable commercial de la distribution automobile

Licence, ou diplôme de niveau équivalent, ou titre homologué au niveau II (de la nomenclature de l'Education Nationale), dans les domaines des sciences et techniques correspondant aux qualifications de branche (niveaux I à IV du R.N.Q.S.A).

Licence professionnelle : maintenance des systèmes pluritechniques, option "organisation et management des services de l'automobile".

B.A.D.G.E. ESSCA-GNFA : management de la distribution et des services automobiles

Master de l'ESSCA : spécialisation management des réseaux automobiles

DCG : Diplôme de comptabilité et de gestion

Diplôme d'Ingénieur du CNAM : maintenance de véhicules, option automobile

CQP : Conseiller des ventes automobile

CQP : Conseiller des ventes sociétés

CQP : Conseiller des ventes véhicules industriels

CQP : Cadre technique d'atelier

CQP : Cadre technique pièces de rechange et accessoires

CQP : Adjoint au chef après-vente ou Responsable d'atelier

CQP : Chef après-vente

CM
AM
BP
MK
JL

AW
W
T2
[Signature]

CQP : Adjoint au chef des ventes

CQP : Chef des ventes

CQP : Adjoint au chef des ventes pièces de rechange et accessoires ou Responsable de magasin

CQP : Chef des ventes pièces de rechange et accessoires

SÉRIE 9

Les titulaires des anciens diplômes et titres ci-dessous sont classés selon les modalités de la fiche de qualification correspondant à l'emploi occupé, en fonction de la pratique professionnelle qu'ils ont acquise depuis l'obtention de leur certification.

BEP : Maintenance des véhicules et des matériels, dominante "véhicules particuliers" ou "véhicules industriels" ou "motocycles"

BEP : Carrosserie

BEP : Vente action marchande

BEP : Métiers du secrétariat

BEP : Métiers de la comptabilité

Mention complémentaire au BEP : Réalisation de circuits oléohydrauliques et pneumatiques

Mention complémentaire au BEP : Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements

Mention complémentaire au BEP : Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile

Brevet de maîtrise : Mécanicien réparateur automobile

Brevet de maîtrise : Electricien-électronicien spécialiste en automobile

Brevet de maîtrise : Mécanicien réparateur de cycles et motocycles

Brevet de maîtrise : Tôlier en carrosserie de véhicules automobiles

Brevet de maîtrise : Peintre en carrosserie

Titre de l'ANFA : Vendeur automobile

Handwritten notes in blue ink, including the letters 'M', 'R', and 'S' in various styles and orientations.

Handwritten notes in blue ink, including the letters 'L', 'AM', 'BP', and 'M' in various styles and orientations.

W

W
R
R
R
R

W
R
R
R